

DEPARTEMENT DE L' AISNE

* * * * *

COMMUNE DE UGNY le Gay
Siège de l'enquête publique

* * * * *

Zonage d'Assainissement
Non collectif

Enquête Publique du 4 septembre au 4 octobre 2018

Procès verbal de synthèse
A Monsieur le Président de NOREADE

A l'issue de l'enquête publique close le 4 octobre 2018 dont le siège était en mairie de Ugny le Gay Je vous adresse le procès verbal de synthèse, des observations formulées par le public et le Commissaire Enquêteur.

Une copie informatique a été adressée à vos services le 5 octobre 2018

Les originaux sont joints à mon rapport

Les observations formulées :

I) Par le public

A) Permanence du 4 septembre 2018 (ouverture de l'enquête)

Le 4 septembre 2018 le commissaire enquêteur ouvre l'enquête publique dans les locaux de la mairie de Ugny le Gay

A l'issue de sa permanence de 3 heures (9h00 à 12h00), 5 personnes se sont présentées. Elles n'ont déposé aucune observation écrite. Elles se renseignaient sur les suites de l'enquête et surtout l'intérêt de l'enquête face à la situation actuelle, sur la remise aux normes des installations et les aides possibles

B) Permanence du samedi 15 septembre 2018

Au cours de cette permanence de 9h00 à 12h00, le commissaire enquêteur a reçu 3 personnes. Là aussi elles recherchaient des informations sur les aides possibles et sur les obligations de remettre les installations aux normes.

C) Permanence du 4 octobre 2018 (clôture de l'enquête)

Au cours de cette permanence, le commissaire enquêteur a reçu un couple

Une observation avait été déposée par M. GOYHENECHÉ

Celui-ci relevait les points suivants :

- a) En page 1 absence de référence aux annexes.
- b) Annexe 6 photo d'un pont et un tableau de synthèse sans explications
- c) Référence à une étude en date de janvier 2000 communiquée à NOREADE, sans suite et non reprise dans le dossier actuel.
- d) Absence d'une carte des sols de la commune avec les zones propices ou non, adaptées à l'assainissement non collectif. Quid de cette carte ?

Un courrier a été déposé par M. ROBERTSON

Ce monsieur s'interroge sur l'écart entre la somme de 71,76 H.T. (82,53 T.T.C.) de redevance annuelle annoncée dans le dossier et les 38,50 TTC annuels payés par les habitants.

Quid de cette redevance ? quel est le montant exact ?

Commentaires du commissaire enquêteur

Les remarques formulées sont pertinentes sur les points techniques.

Pour le reste elles sont de pure forme.

Le pont est en fait une station d'épuration.

Les questions posées devront faire l'objet d'une réponse de la part de NOREADE.

Le couple ne réside pas dans la commune. Ils ont hérité de ce bien. Suite au passage des techniciens de NOREADE des travaux de mise aux normes doivent être entrepris.

Il s'agit plus de modernisation sans urgence. Les personnes ne vivent pas sur place.

Commentaires de commissaire enquêteur

Il a conseillé de faire faire un devis des travaux de mise aux normes avant toute transaction.

II) Par les Personnes Publiques associées

M.R.A.E. Hauts de France

Seul cet organisme a été contacté. Dans son avis la mission régionale estime qu'aucune évaluation environnementale stratégique ne doit être réalisée.

III) Par le commissaire enquêteur

Questions du commissaire -enquêteur

Le commissaire enquêteur estime que la zone d'assainissement est cohérente.

Il ne formule à ce titre aucune question.

Il vous appartient, dans un délai de quinze (15) jours, de me communiquer vos réponses à ces observations sous forme d'un mémoire.

A.N. STERN

Commissaire enquêteur



Fait à St Quentin le 5 octobre 2018

P.J. en annexe copies des observations déposées.

GOHÉNECHE Jean-Paul

55 route de Guigny
02300 UGNY LE GAY
03 23 38 07 45
06 42 77 97 17

Page 6

Suite à la lecture du document proposé par le SIBEN SIAN concernant le zonage de l'assainissement sur la commune d'Ugny le Gay, plusieurs observations, tant sur la forme que sur le fond me viennent à l'esprit:

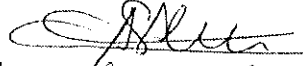
- à la page 1, l'étude de schéma d'assainissement mentionnée ne porte aucune référence sur les annexes du dossier.
- à moins que le SIBEN-SIAN fasse référence à l'annexe 6, 3 pages, dont la photo d'un pont (...) et l'extrait d'un tableau qui ne veut pas dire grand chose.
- à ce sujet, aucune référence ne fait mention de la première étude faite par la commune et les services de l'état, dont le rapport définitif date de janvier 2000. Ce rapport a été présenté aux services du SIBEN-SIAN lors des premières réunions de concertation entre le syndicat et la commune. Pourquoi l'étude actuelle n'est-elle pas dans la continuité de la précédente?...

Le SIBEN-SIAN a emprunté à la Mairie d'Ugny le Gay une carte des sols de la commune, indiquant les zones propices à l'assainissement non collectif (perméables) et les zones non-propices (terrains imperméables). Qu'est devenue cette carte et pourquoi n'est-elle pas jointe au dossier?...

AN/S

Kevin Robertson
1 place de l'église
02300 Ugné-le-Gay.

observation n°2 4/10/2018


Ugné-le-Gay, le 02/10/18

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de faire une remarque sur le dossier de l'enquête publique concernant le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Ugné-le-Gay.

Dans ce dossier, est évoquée une redevance assainissement de 71,76 HT par an. Or la redevance actuelle est de 38,50 TTC par an. Il y a donc une erreur dans ce dossier.

De plus cette redevance annuelle correspond à un service piéché et surfacturé. En effet, je doute que l'ensemble des assainissements non collectifs du village soit contrôlé tous les 4 ans!

Dans l'attente d'une réponse, je vous remercie pour votre écoute lors de notre entretien.

